

DECRET N° 2003-197 DU 10 JUIN 2003

portant approbation du budget prévisionnel du
Centre d'Action Régionale pour le Développement
Rural des départements de l'Ouémé et du Plateau
(CARDER-OUEME-PLATEAU) pour l'exercice 2003.

**PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement et le décret n° 2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2001-364 du 18 septembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Vu** le décret n°91-301 du 31 décembre 1991 portant approbation des statuts des Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER) ;
- Sur** Proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 juin 2003 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé, le budget prévisionnel du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural des départements de l'Ouémé et du Plateau (CARDER -OUEME - PLATEAU) pour l'exercice 2003 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 10 juin 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

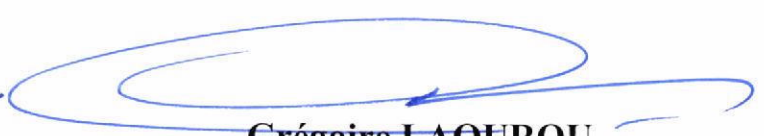

Mathieu KEREKOU

Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,
de la Prospective et du Développement,


Pierre O S H O.-
Ministre intérimaire

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et de la Pêche,


Grégoire LAOUROU

Grégoire LAOUROU
Ministre intérimaire

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MCCAG-PD 4
MFE 4 MAEP 4 AUTRES MINISTRES 18 SGG 4 DGBM-DCF- DGTCP-
DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-
IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1.